

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III 16ème anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Paul Bruchési. — IV Le jubilé de 1913. — V Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs : Vêtue et profession religieuse. — VI Société d'une messe. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Conversion de M. Albert von Ruville. — IX Soeurs de Sainte-Anne: Vêtue et profession religieuse. — X L'Index et les *Ames Juives* du Père Coubé.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 24 août

Fête de saint Barthélemy, double de 2e cl.; mém. du 15e dim. et du S. Coeur de Marie; préf. des apôtres; Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Louis (I v.), 2o du dim., 3o du S. Coeur de Marie (II v.).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 31 août

**Diocèse de Montréal.** — Du 25 août, saint Louis (Montréal et Terrebonne); du 28, saint Augustin, du 30, sainte Rose de Lima.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 30 août, sainte Rose de Lima.

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 25 août, saint Louis (Bon-Secours); du 27, saint Césaire; du 29, sainte Sabine; du 30, sainte Rose de Lima (Sweetsburg).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 25 août, saint Louis; du 29, saint Adelphe.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 25 août, saint Louis (Westbury); du 28, saint Augustin (Woburn); du 29, Décollation de saint Jean-Baptiste (Emberton).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 26 août, saint Zéphirin (Courval).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 25 août, saint Louis (Wasawasa); du 26, saint Zéphirin (Mackay Station).

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	25 Août.	— Ecole de Réforme.
Mercredi,	27 "	— Lachenaie.
Vendredi,	29 "	— Varennes.
Dimanche,	31 "	— Maisonneuve.

**16<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE**  
 DE LA  
**CONSECRATION EPISCOPALE**  
 DE  
**MGR PAUL BRUCHESI**

---

**V**ENDREDI dernier, 8 août, était le seizième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque de Montréal.

Conformément aux prescriptions du pontifical romain, Sa Grandeur a célébré ce jour-là la sainte messe dans son église-cathédrale.

Tous les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal avaient tenu à venir présenter leurs respects et leurs vœux de bonheur au vénéré métropolitain : Mgr Emard, évêque de Valleyfield, Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Forbes, évêque élu de Joliette. Au chœur, on remarquait aussi Mgr Gauthier, évêque-auxiliaire, Mgr Dugas, vicaire-capitulaire de Joliette, le siège vacant, ainsi que tous les chanoines de la cathédrale et une foule de prêtres et de religieux. La grande nef était remplie de religieuses, de frères et de fidèles.

L'adresse de circonstance fut lue, du haut de la chair, par M. Fournet, prêtre de Saint-Sulpice, qui assura Sa Grandeur, en termes éloquents, de l'affection, du dévouement et du respect profond de son clergé séculier et régulier, de ses nombreuses communautés religieuses et de toutes ses ouailles.

La réponse de Mgr l'archevêque fut vraiment touchante dans sa simplicité et son humilité. Il remercia ses prêtres de leur inlassable collaboration, ses communautés pour leur fécond labour, ses fidèles pour leur obéissance et leur esprit de piété toujours grandissant envers la sainte eucharistie. A

tous il demanda le secours de leurs constantes et ferventes prières, en retour de ses meilleurs souhaits et de sa paternelle bénédiction. Au Seigneur, il demanda force, courage, charité, patience et lumière.

---

## LE JUBILE DE 1913

---

**P**LUSIEURS fois déjà nous avons recommandé l'une ou l'autre des brochures, toujours si parfaitement au point et si pratiques, de notre dévoué collaborateur, M. l'abbé Saint-Denis. Qu'il s'agisse d'*indulgences*, de *tenue des fidèles à l'église*, du *servant de messe* ou du *futur servant de messe*, M. l'abbé Saint-Denis excelle en effet à bien définir, à préciser, à rendre intéressants tous les sujets qu'il traite pour notre instruction à tous, aux fidèles et aux prêtres. Dans ces matières positives, combien de détails, déjà connus pourtant, peuvent se perdre de vue ou s'oublier. Notre *rubriciste diocésain*, qui s'est spécialisé en ces matières, paraît, lui, ne rien oublier.

L'on se rappelle son opuscule *Le Jubilé de 1904*, qui fut utile à tant de fidèles et surtout à tant de confesseurs, lors du *grand pardon* qu'accorda le Pape glorieusement régnant, Pie X, au monde catholique à son avènement. Pour le jubilé constantinien, M. l'abbé vient de le rééditer: c'est *Le Jubilé de 1913*, qui est en vente chez tous les libraires catholiques du Canada et des États-Unis et qui devrait être dans toutes les mains, au moins dans celles de tous les confesseurs.

En cinq chapitres et un appendice (en tout 62 pages), l'auteur nous dit ce que c'est qu'un jubilé, quels sont ses précieux effets, ce qu'est le Jubilé de 1913, quelles en sont les oeuvres prescrites, et surtout, avec les détails les plus précis, comment

il faut les remplir, ces oeuvres, pour gagner l'indulgence, enfin quels privilèges sont accordés et quels sont ceux qui ne le sont pas.

On ne saurait vraiment être plus complet. M. l'abbé Saint-Denis a trouvé le moyen de l'être pourtant en ajoutant cet appendice (les 20 dernières pages) où il nous indique les prières utiles à faire pour se disposer plus pieusement à gagner le *grand pardon*.

Nos meilleures félicitations sont dues à notre collaborateur, et nous lui souhaitons vivement tout le succès qu'il mérite dans la diffusion de son précieux opuscule.

---

## SŒURS DE SAINTE-CROIX ET DES SEPT-DOULEURS

---

### VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

---

**L**E 2 août, en la fête de Notre-Dame-des-Anges, à la maison-mère des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, avait lieu une cérémonie de vêtiture et de profession présidée par Sa Grandeur Mgr J.-Hermann Brunnault, évêque de Nicolet.

*Ont revêtu le saint habit* : Mlles Bernadette Goyette, de New Bedford, Mass., dite Soeur Marie-de-Saint-Antoine Martyr; Maria Dupuis, de Montréal, dite Soeur Marie-des-Apôtres; Marie-Rose Lapierre, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Rosa; Alexine Beauregard, de New Bedford, Mass., dite Soeur Marie-de-Sainte-Julienne-de-Falconieri; Arzélie Cardonnel, de Adams, Mass., dite Soeur Marie-de-Sainte-Bertha; Bertha Ouimet, de Sainte-Scholastique, dite Soeur Marie-de-Sainte-Anne-Garcia; Emélie Ouellet, de Amsbury, Mass.,

dite Soeur Marie-de-Saint-Pierre Martyr; Bernadette Hamel, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Aline; Irène Plouffe, de Saint-Laurent, dite Soeur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste-du-Jourdain; Anna Chênevert, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Gérard; Isabelle Ally, de Drummondville, dite Soeur Marie-de-Saint-Jean-de-Cologne; Marie-Louise Nadeau, de Saint-Laurent, dite Soeur Marie-de-Saint-Paul-de-Nicée; Cécile Boucher, de New Bedford, Mass., dite Soeur Marie-de-Saint-Odèlia; Jennie Parody, de Canton, N. Y., dite Soeur Marie-de-Saint-Bernard-de-Sainte-Croix; Cécile Pratte, de Bonaventure, dite Soeur Marie-de-Saint-Fidèle.

*Ont prononcé les vœux temporaires* : Soeur Marie de Saint Auréa, Soeur Marie-de-Saint-Ambroise-de-Sienne, Soeur Marie-de-Saint-François, Soeur Marie-de-Saint-Vital-de-Milan, Soeur Marie-d'Avila, Soeur Marie-de-Sainte-Tharsilla, Soeur Marie-de-Saint-Joachim, Soeur Marie-de-Sainte-Elisabeth-de-France, Soeur Marie-de-Sainte-Marcelle, Soeur Marie-de-Sainte-Iolande, Soeur Marie-de-Sainte-Lucie-des-Anges, Soeur Marie-de-Saint-Séraphin, Soeur Marie-de-Sainte-Gertrude-de-Nivelle, Soeur Marie-de-Sainte-Waltrude, Soeur Marie-de-Saint-Florian, Soeur Marie-de-Saint-Ladislas, Soeur Marie-de-Sainte-Elisa, Soeur Marie-de-Saint-François-Régis, Soeur Marie-de-Saint-Gilles, Soeur Marie-de-Saint-Lucius, Soeur Marie-de-Saint-Fidélis, Soeur Marie-de-Saint-Jean-le-Silencieux, Soeur Marie-de-Sainte-Noémi, Soeur Marie-de-Saint-Michel-des-Saints, Soeur Marie-de-Sainte-Catherine-de-Bologne, Soeur Marie-de-Sainte-Angela, Soeur Marie-de-Saint-Cuthbert, Soeur Marie-de-Saint-Césaire, Soeur Marie-de-Sainte-Lucine, Soeur Marie-de-Saint-Vincent-de-Paul, Soeur Marie-de-Sainte-Irena, Soeur Marie-de-Saint-Charles, Soeur Marie-de-Sainte-Zénaïde, *vocales*; Soeur Mariedes-Cinq-Plaies, Soeur Marie-de-Saint-Amable, *coadjutrices*.

*Ont émis les vœux perpétuels* : Soeur Marie-de-Gethsémani, Soeur Marie-de-la-Passion, Soeur Marie-de-Saint-Jules, Soeur Marie de Sainte-Emméline, Soeur Marie-de-Sainte-Louis-de-la-Croix, Soeur Marie-de-Saint-Pierre-Canisius, Soeur Marie de-Sainte-Foi, Soeur Marie-de-Saint-Aquila, Soeur Marie-de-Saint-Odilon, Soeur Marie-de-Sainte-Emmélie, Soeur Marie-de-Saint-Hormisdas, Soeur Marie-de-Saint-Ulric, Soeur Marie-de-Sainte-Rollande, Soeur Marie-de-Sainte-Basilisse, Soeur Marie-de-Saint-Frédéric, Soeur Marie-de-Sainte-Nathalie, Soeur Marie-de-Sainte-Emérence, Soeur Marie-des-Victoires, Soeur Marie-de-Saint-Symphorien, Soeur Marie-de-Sainte-Camilla, Soeur Marie-de-Sainte-Adrienne, Soeur Marie-de-Sainte-Aquilina, Soeur Marie-de-Sainte-Florida, Soeur Marie-de-Sainte-Rose, Soeur Marie de Sainte-Justine, Soeur Marie-de-Saint-Osmane, Soeur Marie-de-Cana, Soeur Marie-de-Saint-Thomas-de-Villeneuve, Soeur Marie-de-Sainte-Julia, Soeurs Marie-du-Saint-Sacrement, Soeur Marie-de-Saint-Antoine-de-Milan, Soeur Marie-de-Saint-Léon, Soeur Marie-de-Saint-Barthélemy, Soeur Marie-de-Sainte-Léa.

L'allocation de circonstance a été donnée par le Rév. Père G.-A. Dion, C. S. C. Plusieurs prêtres et un grand nombre de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.

---

#### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

---

Montréal 4 août 1913.

M. l'abbé Prosper Lafortune, ancien professeur au Collège de l'Assomption, décédé aujourd'hui, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre.

*Chancelier.*

---

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### 1o Indulgences

Les religieuses et le personnel de la communauté qui ne peuvent aller à l'église paroissiale, perdent-elles les indulgences qu'elles pourraient gagner par cette visite ? Si oui, ne peut-on pas obtenir un indult ?

1o Il faut distinguer les diverses sortes de visite ou plutôt de lieux à visiter. a) S'agit-il des indulgences qui exigent la visite d'une *église* ou chapelle publique *quelconque*, les personnes vivant en communauté peuvent les gagner en visitant leur chapelle principale (non celle de l'infirmerie), en vertu d'une faveur générale accordée le 14 janvier 1909 (1). Telles sont la plupart des indulgences accordées à tous les fidèles pour diverses pratiques de piété, comme l'acte héroïque de charité ou cession aux âmes du purgatoire, la récitation de l'invocation " Doux Coeur de Jésus, faites... ", le " Souvenez-vous... ", la prière du B. Zucchi (*Ave* et " O ma Souveraine... " matin et soir), l'invocation " Doux Coeur de Marie, soyez... ", la prière " Ange de Dieu... ", et beaucoup d'autres qui, récitées chaque jour, font gagner une indulgence plénière mensuelle, moyennant la visite d'une *église* quelconque. On peut dans ce cas, depuis 1909, substituer la visite de la chapelle de la communauté à celle d'une *église* quelconque. Il faut ajouter plusieurs indulgences de confréries qui, au lieu d'exiger la visite de la chapelle de la confrérie, ne prescrivent qu'une visite quelconque, comme il est dit à c). b) Si, au contraire, il s'agit des indulgences qui exigent la visite de l'*église paroissiale*, aucune faveur n'a été accordée, et il faut nécessairement visiter l'*église* paroissiale du lieu où l'on se trouve ha-

---

(1) On trouvera dans la *Semaine religieuse* du 3 mai 1909, la traduction de cette faveur, et dans le numéro du 27 mai 1909, le texte latin suivi d'un commentaire.

bituellement ou occasionnellement. c) Il en est de même s'il s'agit des visites de *chapelles de confréries* qui ne peuvent en général se faire dans une autre église. Cependant même dans les confréries, il est des indulgences qui se gagnent en visitant une église quelconque, comme celles de l'Apostolat de la prière, 1er degré, de la Confrérie du Précieux-Sang, du scapulaire bleu, etc. De plus parmi celles qui exigent la visite de l'église où est établie la confrérie, il y en a, comme la Confrérie du Saint-Rosaire, qui possèdent la faveur que ses membres vivant en commun puissent visiter la chapelle de la maison, au lieu de la chapelle de la confrérie. d) Enfin, il reste les églises des ordres qu'il faut visiter pour gagner les indulgences accordées pour tous les fidèles, aux fêtes des saints de chaque ordre (saint François d'Assise et autres chez les Franciscains, saint Dominique et autres chez les Dominicains, et ainsi pour les saints des Carmes, des Jésuites, etc.). Il faut nécessairement visiter les églises de ces ordres, ou renoncer à gagner ces indulgences. Cependant les membres de certaines confréries liées à ces ordres ont un privilège. Ainsi les Confrères du scapulaire du Carmel, peuvent visiter (non pas toute église, mais) l'église de la confrérie à la place de l'église des Carmes là où il n'y en a pas. Il ne faut pas oublier que, depuis le 26 mai 1911, les évêques peuvent accorder l'indulgence de la Portioncule aux églises (pour tous les fidèles), et aux chapelles de communauté (pour le personnel de la maison); le supérieur de chaque communauté n'a qu'à demander cette faveur.

2o On ne saurait obtenir sur ce point un privilège plus ample que celui de 1909. En 1912, Mgr l'archevêque de Montréal a demandé pour ses communautés que ce dernier indult comprît aussi les visites d'églises de confréries, de sorte que les personnes vivant en communauté et qui appartiennent à diverses confréries, pussent gagner, en visitant leur propre cha-



pelle, les indulgences qui exigeaient la visite, soit de l'église paroissiale, soit d'une chapelle de confrérie. La Congrégation du Saint-Office, section des indulgences, refusa les deux faveurs.

### 2o Jubilé

On a annoncé un jubilé et depuis lors on n'en entend plus parler. Auriez-vous la bonté de nous dire si nous devons attendre de nouveaux renseignements ou si nous pouvons en remplir les conditions dès maintenant.

Le jubilé a été accordé par Pie X pour l'espace de huit mois, depuis le dimanche de Quasimodo qui, cette année tombait le 30 mars, jusqu'au 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception. Nos Seigneurs les évêques ont tous publié, dans leur diocèse, la bulle du pape et analysé les conditions exigées pour le gain de cette précieuse indulgence. Ces renseignements ont été lus en chaire dans les églises et chapelles publiques, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses. Chacun peut dès lors accomplir les diverses conditions et gagner l'indulgence du jubilé. Toutefois on pourrait si on le préfère, pour être plus certain d'accomplir exactement toutes les conditions, selon les circonstances variées dans lesquelles on peut se trouver, se procurer la petite brochure annoncée, ici même, dans la présente livraison. On y trouvera clairement résolus tous les doutes qui peuvent se produire à cette occasion. De plus cette brochure contient plusieurs prières très utiles pour le jubilé et les visites d'églises qu'il exige. Il est en vente chez les libraires catholiques. Depuis cette publication, le pape a permis qu'on gagne le jubilé plusieurs fois, à son gré. Une feuille supplémentaire insérée à un endroit quelconque de la brochure fait connaître cette dernière concession. Dans une deuxième édition qui vient de paraître, cette feuille forme la page 63, immédiatement avant la table des matières. J. S.

---

## CONVERSION DE M. ALBERT VON RUVILLE

**R**OFESSEUR à l'Université de Halle (Allemagne), où il enseigne depuis plusieurs années l'histoire contemporaine, M. A. von Ruville a publié des monographies estimées sur le ministre anglais Pitt et sur la formation de l'Empire d'Allemagne après les guerres contre l'Autriche et la France. C'est un professeur distingué. C'était un protestant fervent. Il s'est converti au catholicisme. Cette nouvelle a suscité en Allemagne un vif émoi, d'autant plus que le converti a publié un ouvrage intitulé : *Zurück zur heiligen Kirche* (Retour à la Sainte Eglise.). Il comprend six chapitres : 1o mon retour dans la Sainte Eglise; 2o le fondement de l'Eglise catholique; 3o l'Eucharistie dans l'Eglise catholique; 4o la Charité dans l'Eglise catholique; 5o la liberté dans l'Eglise catholique; 6o l'hostilité contre l'Eglise catholique.

Au premier chapitre, M. von Ruville raconte sa conversion. " Elevé dans le protestantisme conservateur, j'ai passé par tous les états par lesquels passent d'ordinaire les jeunes intelligences qui visent à l'indépendance. Le doute d'abord, puis des conceptions matérialistes, panthéistes, modernistes, tout cela pêle-mêle et à la débandade. Je ne voyais pas clair, mais je gardais une certaine foi et la pratique religieuse. "

En 1907, comme il avait la coutume de lire les principaux ouvrages des protestants libéraux, il se mit à examiner les célèbres conférences de A. Harnack, sur *l'Essence du Christianisme*, livre très " avancé " où presque toutes les bases du christianisme historique et même du protestantisme luthérien sont sapées et l'édifice entier démoli. La lecture de ce livre eut sur M. von Ruville un effet inattendu. Elle lui montra la nécessité de se rallier au protestantisme conservateur. Dès ce moment il assista très régulièrement au service dans le temple et écouta dévotement le prêche du pasteur, à tel point

que ses coreligionnaires trouvèrent sa piété " exagérée ". Cependant il sentit un certain vide dans le protestantisme. Des conversations avec les pasteurs les plus distingués ne parvinrent pas à chasser ce trouble.

Il fut choqué du côté mesquin de certaines attaques que les pasteurs, dans leur prédication, se permettaient volontiers contre le cérémonial trop pompeux du pape, parce que " sous la tiare il pouvait très bien y avoir une couronne d'épines ". Les expériences religieuses qu'il fit à cette époque le convainquirent de la nécessité absolue d'un magistère complètement indépendant ; ce fut surtout la vue du désarroi doctrinal dans les Eglises protestantes qui provoqua ce premier rapprochement vers le catholicisme.

" J'étais catholique autant que peut l'être quelqu'un qui n'a aucun rapport avec l'Eglise catholique ". Voilà comment M. von Ruville caractérise lui-même sa situation d'alors. Chose étrange, il ne songea pas encore à s'informer plus exactement et dans des écrits autorisés sur la véritable doctrine catholique. Ce fut le hasard qui le mit sur la voie d'un exposé doctrinal de la doctrine catholique, dû à la plume d'un professeur catholique viennois, Reinhold. Il dut reconnaître après une lecture attentive, " que depuis sa plus tendre jeunesse il avait reçu un enseignement complètement faux sur le catholicisme. " Mais il ne songeait pas encore à la possibilité d'une conversion. L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation l'arrêtaient. Cependant il commença à interroger les catholiques eux-mêmes ; il rencontra partout une serviabilité, amicale, mais aussi une réserve inattendue. Les catholiques qu'il interrogea ne le " poussaient " pas au catholicisme. Il se remit à l'étude. La lecture de l'histoire des Conciles d'Héféfé le rapprocha encore de la vérité catholique ; la Symbolique de Moehler fit tomber les dernières hésitations sur le dogme Eucharistique. Arrivé à ce terme, le savant professeur

prit un modeste catéchisme et examina point par point la doctrine qui y était contenue. Il admettait tout. Il y lut aussi la proposition qui le concernait : " Hors de la foi du Christ et du salut est celui qui connaît l'Eglise catholique, qui est convaincu de son autorité, et qui se refuse à y entrer. "

La conversion était décidée. Il se rendit chez le prêtre catholique, compléta son instruction et, quelque temps après, fut reçu dans l'Eglise catholique. Bientôt il fit la première communion et " le mystère lui fut dévoilé ".

---

## SŒURS DE SAINTE-ANNE

---

### VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

---

**D**ANS la chapelle du Mont-Sainte-Anne, à Lachine, le 24 juillet, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie de vêtiture et de profession.

*Noms des nouvelles novices* : Melles Jeannette Lapointe, dite Soeur Marie-Jeanne-de-Florence; Imelda Carmel, dite Soeur Marie-Epiphanie; Marie-Anne Daignault, dite Soeur Marie-Auxiliatrice; Angéline Lescarbeau, dite Soeur Jean-Eudes; Albina Peck, dite Soeur Marie-Roger; Berthe Thérien, dite Soeur Marie-Isidora.

*Noms des nouvelles professes vocales* : Melles Marie-Anne, Valois, de Vaudreuil, dite Soeur Marie-Sébastienne; Eva Lambert, de Central Falls, dite Soeur Marie-Rose-Eva; Joséphine Lefebvre, de Saint-Philippe, dite Soeur Marie-Dominique-du-Rosaire; Cora Linck, de Utica, N.-Y., dite Soeur Marie-Claudius; Aeziola Lacasse, de Holyoke, Mass., dite Soeur Marie-Carmelita; Ernestine Grégoire, de Saint-Cyprien, dite Soeur

Marie-Florentin; Albina Renaud, de Lowell, Mass., dite Soeur Marie-Benedicte; Agnès Rowan, de Rawdon, dite Soeur Marie-Jean de-Jésus; Marie-Louise Beauregard, de Gilbertville, dite Soeur Marie-Raynald; Caroline Poissant, de Saint-Luc, dite Soeur Marie-Louis-Arsène; Augustine Landry, de Saint-Paul-de-Joliette, dite Soeur Marie-Paule; Maria Durand, de Saint-Félix-de-Valois, dite Soeur Marie-Thomas-du-Rosaire; Eva Bernier, de Webster, dite Soeur Marie-Evéлина; Marie-Ange Thibodeau, de Sainte-Marie-Salomée, dite Soeur Marie-Roch; Agnès Dugas, de Saint-Jacques-de-l'Achigan, dite Soeur Marie-Zélie; Florida Malo, de Saint-Ambroise-de-Kildare, dite Soeur Marie-Juliette; Laurette Bordeleau, de Joliette, dite Soeur Marie-de-Lorette; Aline Moreau, de Saint-Luc, dite Soeur Marie-Jeanne-de-Sienne; Sara Venne, de Saint-Jacques-de-l'Achigan, dite Marie-Claire-du-Sacré-Coeur; Joséphine Gratton, de Saint-Victor d'Alfred, dite Soeur Marie-Talide; Blanche Blain, de Saint-Bruno, dite Soeur Marie-Paulin.

*Nouvelles professes coadjutrices* : Melles Léa Hortie, de Holyoke, Mass., dite Soeur Marie-Aimée; Olivica Brasseur, de Fournierville, dite Soeur Marie-Cordule; Florida Trinque, de Saint-Didace, dite Soeur Marie-Thomas-Joseph.

*Ont assisté à la cérémonie* : M. le chanoine Savaria, curé de Lachine, M. le curé Houle, de Saint-Jacques-de-l'Achigan, M. Landry, curé de Rawdon, M. Saint-Denis, ancien curé de Saint-Basile, M. le curé Bordeleau, Isle-Dupas, M. l'abbé Borrel, M. le curé Caisse, de Saint-Luc, le Rév. Père Ambroise, o. f. m., M. Granger, aumônier du pensionnat de Lachine, M. l'abbé Beaudoin, M. l'abbé Monahan, de North-Bay, M. l'abbé Poirier, M. A. Richard, prêtre de Saint-Jacques.

M. l'abbé Demers, aumônier du Mont-Sainte-Anne, a dit la messe.

---

## L'INDEX ET LES " AMES JUIVES " DU P. COUBÉ

**L**A *Gazette de Liège* fait à l'occasion de la mise à l'Index de ce livre les réflexions qui suivent :

“ Sans prétendre le moins du monde pénétrer le secret des Eminences Cardinaux, il ne faut peut-être pas être grand clerc pour découvrir la raison de la proscription d'*Ames Juives*. C'est un roman évangélique et rien qu'en se rencontrant ainsi, ces deux mots s'entrechoquent désagréablement. Il appartient à un genre très exploité qui a fourni une vaste littérature, où le sacré et le profane tantôt s'harmonisent avec bonheur, tantôt se gourment en offensant les délicatesses du sens chrétien.

“ Le grand danger du roman évangélique, son écueil, c'est que, écrit dans la marge du texte inspiré, il semble s'infiltrer dans le texte même, aux yeux de beaucoup d'esprits trop peu avertis. Le roman christologique risque ainsi de prendre la couleur d'une sorte d'évangile apocryphe et la fiction peut se confondre avec la vérité.

“ Le chanoine Coubé, romancier, a construit l'affabulation de son roman sur les données des évangélistes, en y introduisant une intrigue où les caractères des personnages, en dépit des intentions toujours droites de l'auteur, sont susceptibles de certaines déformations dans l'esprit du lecteur. N'est-ce pas déflorer le type d'idéale pureté, personnifié par saint Jean, l'apôtre vierge que la prédilection de Jésus entoure d'un nimbe spécial, qui pénétra le plus avant dans les secrets de son cœur et fut le dépositaire de ce legs sublime, la garde de sa Mère Marie, n'est-ce pas altérer, involontairement sans doute, cette figure filiale que de prêter à Jean un projet de mariage avec Johanna et de l'impliquer ainsi dans des amours huma-

nes, aussi candides et aussi généreuses que l'on voudra, mais indignes de celui qui ne connut qu'un seul amour ? ”

Il y a dans ce roman quelque chose de plus osé encore, à quoi il ne nous semble point permis de faire la moindre allusion. L'auteur s'est laissé égarer au-delà de toute convenance, par son désir de peindre la noirceur de l'âme juive.

Ce roman est arrivé, paraît-il, à sa dix-septième édition. Ceux qui l'ont en leur possession sont tenus de le détruire.

A cette occasion, la *Gazette de Liège* expose ainsi la procédure de l'Index.

“ Faisons donc crédit à cette réunion d'hommes éminents, à cet aréopage de juges tout à fait supérieurs, à ce choix de compétences exercées et affinées que constitue la Congrégation de l'Index.

“ La procédure qu'elle suit, minutieusement décrite et fixée dans toutes ses phases par Benoit XIV, habile canoniste, évite jusqu'à l'apparence de la précipitation d'une sévérité outrée, et sait concilier avec les exigences de l'hygiène doctrinale ou morale la juste liberté et l'honneur des écrivains méritants.

“ Trois parties distinctes : d'abord, “ l'examen préliminaire ”, c'est l'enquête préalable dirigée par le secrétaire et deux consultants pour examiner si l'ouvrage paraît sujet à censure. Dans l'affirmative, un rapporteur est désigné et son travail imprimé est distribué aux autres consultants et aux cardinaux.

“ Vient ensuite “ la congrégation préparatoire ”, formée des consultants sous la présidence du maître du Sacré-Palais. On y procède au vote secret sur les conclusions du rapport. Alors entre en jeu “ la Congrégation générale ”, dont seuls les cardinaux sont membres ayant voix délibérative. Admis à y faire valoir leurs motifs, les consultants se retirent avant

que la décision soit prise à la majorité des suffrages. Tantôt il y a rejet des conclusions avec demande d'un nouvel examen et d'un second rapport, tantôt il y a pure approbation.

“ L'auteur n'est généralement pas admis à se défendre, parce que, après tout, sa personne n'est pas en cause et que son livre est envisagé dans sa teneur objective à l'effet d'écartier des fidèles un danger de perversion. Mais, s'il s'agit d'un auteur catholique, ayant bien mérité de l'Eglise, dont l'oeuvre est susceptible d'expurgation, il est admis à fournir des éclaircissements ou on lui assigne un défenseur d'office. Son livre n'est alors condamné qu'avec la clause restrictive *donec corrigatur*, jusqu'à correction, et on lui laisse le temps d'informer la Congrégation de sa disposition à se soumettre. S'il promet de modifier dans une seconde édition les passages incriminés et retire la première du commerce, la sentence est rapportée. Si, malgré son désir, il ne peut enrayer le mal, la condamnation est maintenue avec la mention. “ L'auteur s'est louablement soumis. ”.

“ Enfin qu'il soit absolu ou mitigé, le verdict de proscription doit être, avec motifs à l'appui, communiqué au Souverain-Pontife, qui prononce souverainement sur l'opportunité de la publication de l'arrêt.

“ Voilà la procédure de l'Index instrumentant d'office ; mais en cas de dénonciation, les formalités et les garanties imposées par Benoit XIV sont beaucoup plus rigoureuses et plus compliquées encore.

“ On le voit, Rome n'y va pas à la légère ; et quand elle frappe, elle mesure ses coups. ”.